

VIDE-GRENIERS

DIMANCHE 12 AVRIL 2026

DE 6H00 À 17H00



“

BULLETIN À DÉPOSER À
MJC LAGARRIGUE
13, ALLÉE DE L'AMITIÉ
81090 LAGARRIGUE
TÉL. : 05 63 35 99 37
MJCLAGARRIGUE@ORANGE.FR

”



Seuls les dossiers accompagnés de leur règlement et de la photocopie recto-verso de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile seront pris en considération. Ces informations seront inscrites dans un registre tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation.

Bulletin d'inscription et de réservation

Nom*:..... Prénom*:.....

Adresse*:.....

Code postal*:..... Ville*:.....

Téléphone*:.....

Courriel*:.....

N° carte d'identité*:..... Date de délivrance*:.....

Stand 5 mètres linéaires : 14€ - Chèque à l'ordre de la MJC Lagarrigue

RÈGLEMENT VIDE-GRENIERS



- ARTICLE 1** La MJC Lagarrigue organise un vide-greniers qui se tiendra dans les rues de la mairie, de la poste, Fernand Chaynes, de Lameilhé et place des Barrys à Lagarrigue (81090) le dimanche 12 avril 2026, de 6h00 à 17h00.
- ARTICLE 2** L'accueil des exposants débutera à 6h00, avec une fin d'installation prévue à 8h00. À leur arrivée, chaque exposant sera guidé par un organisateur vers l'emplacement qui lui a été attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements ni dans le périmètre du vide-greniers. Un parking situé à la salle des fêtes, rue du Causse à Lagarrigue, est mis à disposition pour les exposants.
L'heure à laquelle les exposants pourront commencer à ranger et à quitter le vide-greniers est fixée à 17h00, en respectant les consignes de sortie et de sécurité établies par les organisateurs. Cet horaire pourra être modifié le jour même en fonction des aléas météorologiques du jour sur décisions des organisateurs.
- ARTICLE 3** Les places non occupées après 8h00 ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées lors de la réservation resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra aviser l'organisateur au moins une semaine avant le début du vide-greniers ; à défaut, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.
- ARTICLE 4** Les emplacements sont attribués selon les disponibilités au moment de l'inscription. Chaque exposant doit communiquer les renseignements nécessaires pour la souscription au registre de la manifestation. Le vide-greniers est principalement réservé aux particuliers. Si vous êtes un professionnel, veuillez prendre contact avec le secrétariat de la MJC pour une inscription particulière.
- ARTICLE 5** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Chaque exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité, notamment concernant les produits dangereux, les armes, les animaux vivants et la nourriture. Les articles C214-1 et suivants du code rural, C313-1 et suivants du code de sécurité intérieure, C2332-1 et suivants du code de la défense, C335-2 du code de la propriété intellectuelle et 321-1 et suivants du code pénal sont applicables. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
- ARTICLE 6** Les objets invendus ne doivent en aucun cas être abandonnés dans l'enceinte du vide-greniers à la fin de la journée. Chaque exposant s'engage donc à remporter ses invendus ou à les déposer à la décharge. Toute personne identifiée comme pollueur pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.
- ARTICLE 7** La présence à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans pouvoir réclamer le remboursement de sa réservation.
- ARTICLE 8** En cas de mauvais temps, il n'y aura pas d'annulation de la part des organisateurs, ni de remboursement de la réservation.

Les inscriptions, avec la photocopie recto / verso de votre pièce d'identité, du justificatif de domicile et le règlement (chèque à l'ordre de la MJC de Lagarrigue) sont à déposer à :MJC Lagarrigue - 13 allée de l'amitié-81090 Lagarrigue. Tél. : 05 63 35 99 37 - mjclagarrigue@orange.fr

Je, soussigné(e)....., demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 12 avril 2026. Je reconnaissais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à m'y conformer. Je joins la photocopie recto/verso de ma carte d'identité ainsi que le paiement de ma réservation à mon inscription.

Fait à :Le

Signature :